

Le MAIRE. - Le Budget étant voté, je vous soumetts les questions suivantes:

4/ 1°) DEMANDE d'augmentation du tarif des vidanges

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Par délibération du Conseil Municipal du 27 Mai 1959 vous avez voté une augmentation du tarif des vidanges de 10 F par levée qui correspond à une majoration de 11 % environ.

Par délibération du 29 Novembre 1955 approuvée le 29 Décembre 1955, le Conseil Municipal a consenti à la Société Industrielle des Engrais une majoration de 15 % du marché passé avec la Commune de Saint-Denis.

Par voie de conséquence, je vous demande, Messieurs, de porter cette majoration de 15 à 26 % (15 + 11) à compter du 1er Juillet 1959.

Les crédits nécessaires au paiement de cette majoration sont inscrits au budget supplémentaire de 1959./.

Le Maire,  
Signé: Gabriel MAOPE